

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	9 Décembre 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	9 Décembre 2025
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	20	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	12	POUR : 26	
Nombre de procurations	8	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	28	ABSTENTION : 2	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Absent	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	X
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France	Procuration à F. MEJEAN	LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Procuration à C. D'IMPERIO
BOUET Lynda	Procuration à S. GINEVRA	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	Procuration à Y. VEYRENC	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	Excusé	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	X
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	Procuration à N. MARTIN	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 55.2025

Demande de réunion à Huis Clos - Délibération du conseil communautaire :

En application de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider que la séance se tiendra à huis clos, à la demande de cinq de ses membres ou du Président, sans débat et à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Le Président fait état de la réception par la communauté de communes et par les communes, ce même jour dans l'après-midi, d'un courriel émanant de l'entreprise Dodet comprenant un message à destination des conseillers communautaires. Dans un contexte contentieux consécutif au projet d'extension de la carrière Dodet à Thueyts, ce courriel et la présence, dans le public, du chef d'entreprise, sont susceptibles d'exercer une pression sur le déroulement des débats et de nuire à la sérénité des échanges sur des dossiers sensibles.

En conséquence, le Président propose de poursuivre l'examen des points suivants à huis clos :

- Demande de création d'une zone d'aménagement différée à Thueyts ;
- Acquisition de la parcelle cadastrée F 1037 par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans – Vente parfaite – Autorisation donnée au Président pour signer l'acte de vente avec la commune de Thueyts.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil communautaire, à la majorité, décide la poursuite de l'examen de ces points à huis clos (*abstentions : M. Jean-Pierre REYMOND, M. Daniel TESTON*).

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 décembre 2025.
Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

